

Fiche d'identité

Maitrise d'ouvrage :

Le syndicat mixte du SCoT Bresse-Val-de-Saône

Territoire concerné :

- 2 EPCI : Communauté de Communes Bresse et Saône et Communauté de Communes de la Veyle
- Superficie : 470 km²
- Population : 38 communes pour 48 074 habitants en 2015
- Densité de population : 102 habitants / km²

AMO en charge de la démarche urbanisme favorable à la santé :

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et l'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes (ORS AuRA).

Le contexte du projet

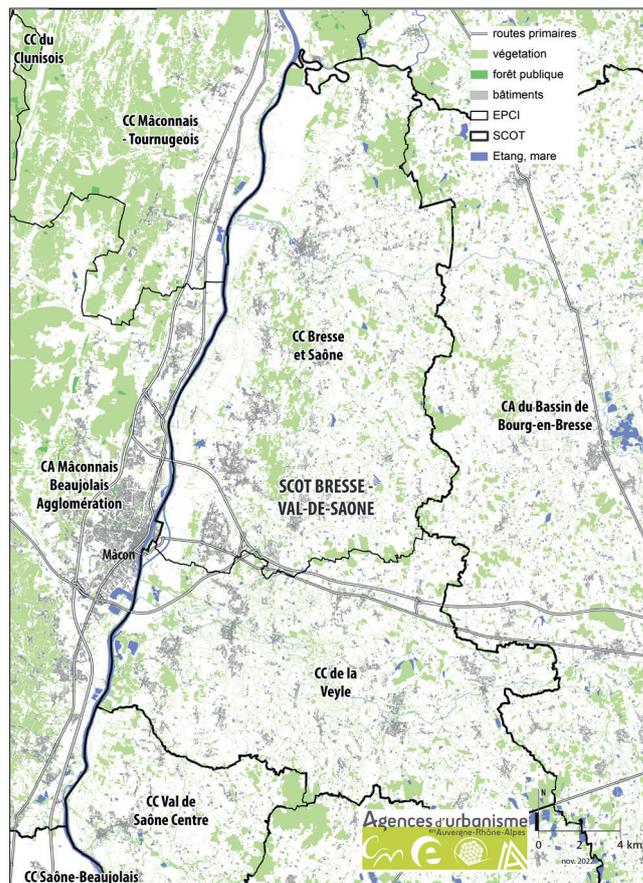
Créé en 2017, le Syndicat Mixte a vocation à conduire la définition du projet de territoire au travers de l'élaboration du SCoT à échéance de 2022. Pour cela, une équipe de maîtrise d'œuvre regroupant des bureaux d'études en urbanisme, environnement et agriculture ont été mandatés. **L'AMO UFS est intervenue en complément de ce groupement en phase d'élaboration du PADD.**

L'approche proposée et les étapes

Les **élus du Bureau ont été associés dès le début de l'expérimentation** et une rencontre préalable en présence de l'ARS a eu lieu pour faire la pédagogie de la démarche expérimentale.

L'AMO UFS a travaillé ensuite en **étroite collaboration avec la référente technique du syndicat mixte et de l'équipe de maîtrise d'œuvre**, les restitutions ont eu lieu en bureau ou lors de commissions.

La première phase a consisté en une **analyse du diagnostic existant** et la réalisation du **profil sanitaire** du territoire. Sur cette base, **6 enjeux prioritaires** pour le SCoT ont fait l'objet de fiches pédagogiques présentant les effets probables sur la santé.



Source : epures

La deuxième phase a consisté en une **démarche évaluative du PADD** pour chaque enjeu afin d'objectiver la prise en compte de la santé dans le projet de territoire et faire la pédagogie du « pouvoir d'agir » du SCoT. Une grille d'analyse des orientations du PADD a été élaborée

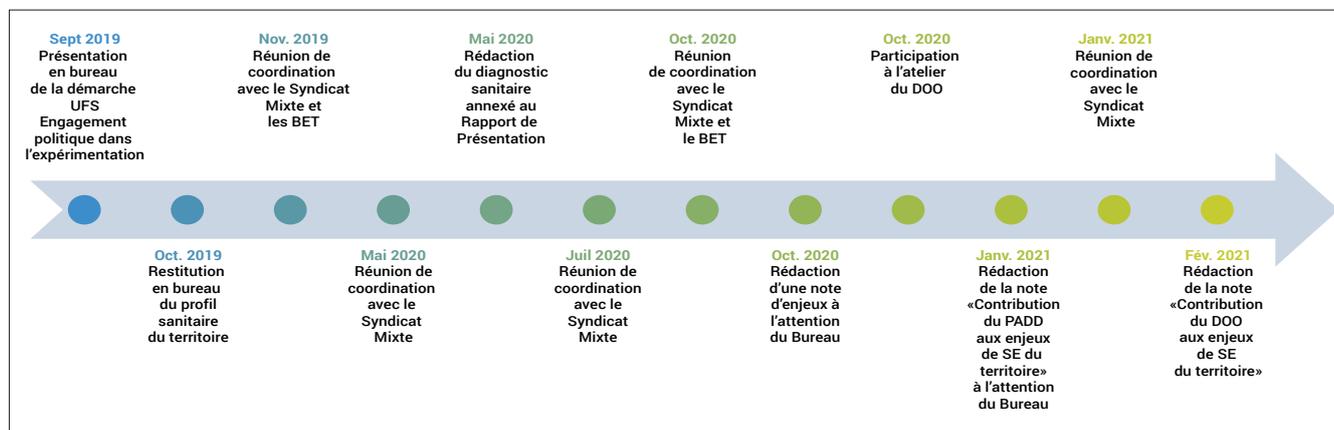


en analysant les enjeux de santé environnementale et les effets potentiels sur la santé. Chaque orientation a fait l'objet de recommandations/précautions et de points de vigilance.

La troisième phase a consisté en une **relecture du DOO et la formulation de préconisations** visant à mieux

intégrer ces enjeux de santé environnementale dans le DOO.

Pour chaque phase, une **note écrite synthétique** a été transmise aux élus du bureau.



Les principaux résultats du diagnostic

Une **analyse des sensibilités du territoire** sur la base des diagnostics existants. Il ressort du profil sanitaire :

- ▶ Un relatif **bon état général de santé** des habitants du territoire mais des disparités territoriales quant à certaines maladies chroniques (maladies cardiovasculaires et respiratoires, diabète)
- ▶ Des **taux d'hospitalisation plus élevés**, les traumatismes (la plupart du temps liés à des accidents de circulation et à des chutes) étant un des principaux motifs.
- ▶ Une consommation significative d'antiallergiques et antiasthmatiques chez les 15-24 ans.

L'analyse identifie des points de vigilance et d'attention à porter quant au **vieillesse** constaté de la population et leurs besoins spécifiques de **mobilité**, à la présence de **personnes seules et familles monoparentales**, particulièrement les personnes âgées en perte d'autonomie, l'offre déficitaire de soins. Le vieillissement de la population amène à des besoins de mobilités et d'accessibilités plus importants qui doivent être adaptés : trottoirs, bancs, espaces verts à proximité, accessibilité aux soins et aux services... Le territoire reste déficitaire en offre de soins, avec une offre de santé majoritairement de proximité qui n'est pas suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins et qui souffre de l'absence de certaines spécialités.

L'analyse des déterminants de santé met en avant la **question centrale de la mobilité** et, dans une moindre



mesure, celle du **logement**. Le territoire est marqué par son « hypermobilité » et sa dépendance à la voiture particulière. L'amélioration des mobilités actives est un facteur protecteur des maladies cardiovasculaires et du diabète, pathologies présentes sur le territoire. L'offre en logement n'est pas assez diversifiée pour répondre à la diversité des profils de ménages et des tensions apparaissent sur le marché immobilier.

Le territoire bénéficie néanmoins de **nombreux atouts** pour son cadre de vie : prégnance des espaces naturels

Les facteurs de réussite et les freins

Forces

Une **proximité** avec les élus du bureau du SCoT, une adhésion à la démarche : qui a permis une appropriation politique des enjeux de santé environnement et développer une nouvelle ambition pour le projet.

Une **légitimité technique et institutionnelle** grâce au suivi de l'expérimentation par la délégation départementale de l'ARS et de la DDT et leur présence dans l'instance de pilotage de la démarche expérimentale.

Une **relation de travail en confiance avec la référente technique** et l'équipe de maîtrise d'œuvre : qui permet de rechercher les complémentarités en termes de bénéfices des orientations d'aménagement proposées aux élus sur des questions sensibles (densité, stationnement, ...).

Une expérimentation qui s'est révélée **utile** à la maîtrise d'œuvre pour construire et étayer son argumentaire sur les orientations d'aménagement au prisme des enjeux de santé.

La santé, une thématique « **fédératrice** » pour le **projet politique de territoire**, à la condition qu'elle soit abordée comme un objectif central et transversal, un « fil conducteur » et non une thématique au même titre que la mobilité, l'économie, l'habitat, ...

Freins

Une **intervention tardive de la démarche UFS** dans la procédure d'élaboration du SCoT, les orientations politiques étant déjà validées lors du démarrage de l'expérimentation.

Une **position extérieure à l'équipe de maîtrise d'œuvre** d'Urbalyon et de l'ORS qui ne permet pas de lien direct et continu dans l'avancement du projet. En conséquence, l'intervention d'Urbalyon et de l'ORS était souvent en décalage voire en rattrapage de l'avancement du projet.

La santé **non inscrite comme un objectif du PADD** : cette thématique devait ainsi être traitée comme un point particulier aux ordres du jour des différents bureaux ou ateliers de travail et nécessitait donc de prendre un temps supplémentaire que les élus n'étaient pas toujours en capacité de dégager. L'expérimentation aurait gagné en cohérence si le PADD avait été construit autour de la thématique santé.

Le **renouvellement de l'exécutif** : qui a généré une confusion ressentie entre la démarche en UFS et l'**évaluation environnementale**, faute de pédagogie initiale.



Ressources

Rapport technique, Urba4, 2022,

<https://www.epures.com/index.php/publications/epures/sante/1299-plan-regional-sante-environnement-auvergne-rhone-alpes-integrer-les-enjeux-de-sante-environnement-dans-l-aide-a-la-decision-sur-les-documents-d-urbanisme-et-les-projets-d-aménagement>

Pour vous accompagner dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé et au bien-être des habitants, des fiches pratiques et inspirantes sont disponibles

Fiche 1 Urbanisme et santé : alliés pour la ville	Fiche 2 Déterminants de santé	Fiche 3 Projet de Territoire	Fiche 4 Diagnostic	Fiche 5 Santé et projets urbains	Fiche 6 Santé et PLU/PLUi	Fiche 7 Santé et Scot	Fiche 8 Enjeux juridiques
Fiche 9 Sur le terrain : La Mure	Fiche 10 Sur le terrain : Quart Nord-Est Saint-Etienne	Fiche 11 Sur le terrain : PLH St-Marcellin Vercors Isère Communauté	Fiche 12 Sur le terrain : Vienne Condrieu Agglomération	Fiche 13 Sur le terrain : Scot Bresse Val de Saône	Fiche 14 Sur le terrain : Scot Sud Loire		

Faire valoir les enjeux de santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement : c'est la mission que s'est donné le réseau des Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (réseau Urba4), dans le cadre d'un partenariat avec l'Observatoire régional de la Santé, la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'Agence Régionale de Santé.

